

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 15 avril 2025, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme NOLL Dorothea, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
Mme MORGANELLA Cecilia, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme CONCANNON Kathryn
M. CRÉTARD Pascal
Mme GARCIA Sarah
M. KENDE Michael
Mme MOTA Rose Marie
M. POTVIN Thierry

Absents excusés

M. BLANC Kevin
M. FERRILLO Maximilien
Mme MARQUES Nadia
M. PESENTI Sébastien
M. VERARDI Tiziano

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme FEE Améline, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Décision ACG validant l'augmentation de l'enveloppe sportive de 450'000 à 800'000 Fr
 - b) Courrier de Mme Gisèle Girod
 3. Communications du Maire et des Adjointes
 4. Rapports des commissions
 5. Délibération 3/2025 pour crédit d'investissement complémentaire de Fr 185'963.24 TTC lié au remplacement de la chaudière à bois et la création d'un réseau de chauffage à distance
 6. Délibération 5/2025 pour un crédit d'étude destiné à la rénovation de la laiterie de Bossy d'un montant de Fr 185'000 TTC
 7. Propositions individuelles et questions
- HUIS CLOS
8. Délibération 4/2025 relative à la demande de naturalisation n° 2024.1779-AS

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. Kevin Blanc, M. Maximilien Ferrillo, Mme Nadia Marques, M. Sébastien Pesenti et M. Tiziano Verardi sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 5 oui, aucun non et 4 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 11 mars 2025.

2. Communications du bureau du Conseil municipal**2.1. Décision ACG validant l'augmentation de l'enveloppe sportive de 450'000 à 800'000 Fr**

La Présidente informe que le texte détaillé se trouve sur CMNet.

2.2. Courrier de Mme Gisèle Girod

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« *Madame la Présidente,*

Je souhaite porter à votre connaissance les échanges que j'ai récemment entretenus avec le Maire et ses adjoints au sujet du projet voisin de ma propriété, déposé par Mme Gilberte Girod née Python, et portant le no d'autorisation DD335398/1.

J'ai dû en effet interpeler deux fois le Maire, qui a finalement répondu 6 semaines après mon premier courrier, pour tenter de savoir si la Commune avait vraiment examiné le projet à l'aune du Plan directeur communal et du contexte rural et patrimonial dans lequel il vient s'insérer.

J'ai en particulier attiré son attention sur le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites rendu dans le cadre de l'instruction.

Cette commission pointe le doigt sur le non-respect du plan directeur communal, et l'inadéquation du projet au caractère rural de la commune.

La Commission a notamment écrit que le projet exprime un « vocabulaire général très éloigné des spécificités rurales du périmètre ».

Or ce projet a fait l'objet d'un préavis favorable sans commentaire de la Commune, sous la plume du Conseil administratif.

On aurait pu pourtant s'attendre à ce que ce soit la Commune qui, en premier lieu, s'inquiète du respect de son plan directeur communal et de la protection du périmètre.

Il m'a finalement été laconiquement répondu que la Commune avait examiné le projet voisin à la lumière du PDCom et du projet des Houchettes.

Dès lors que cette réponse, qui ne s'appuie sur aucune disposition du PDCom ni n'explique en quoi le projet s'insère dans le contexte, n'est pas satisfaisante, vous me voyez obligée de porter les questions auprès de vous. Il me semble essentiel que votre autorité prenne connaissance des échanges et s'assure du respect des textes, en particulier communaux. Il s'agira également de s'assurer que le projet en lui-même ne cristallise pas de conflit d'intérêts, étant donné que l'adjoint au maire, M. Skander Chahlaoui, est de la proche famille de la propriétaire des biens-fonds concernés par l'autorisation susmentionnée.

Dans l'attente de votre réponse et du suivi qui en découlera, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Gisèle Girod »

M. le Maire explique que l'exécutif a pris connaissance de ce courrier. Son adjoint, M. Skander Chahlaoui, s'est récusé dès le début de l'instruction de ce dossier. Il est faux de dire qu'il pourrait y avoir un éventuel conflit d'intérêts. L'éventuel soupçon est infondé et inapproprié. Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire, et M. le Maire traitent ce dossier. Le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a été lu. L'Exécutif n'étant pas spécialistes des monuments et des sites, la lecture du projet s'est faite selon leurs connaissances. À la lecture du périmètre élargi, à savoir le projet du chemin des Chaumets, du chemin de la Fruitière et des Houchettes, les spécificités urbanistiques qui étaient proposées dans la première version du projet n'ont pas choqué l'Exécutif qui a donc préavisé favorablement. Le projet ayant été refusé par la CMNS, les architectes ont prévu un deuxième projet. À la lecture faite avec son adjointe, le projet semble beaucoup mieux intégré. Une fois ce projet redéposé officiellement à l'office des autorisations de construire, il sera réanalysé.

M. Skander CHAHLAOUI ajoute qu'en début 2024, des mois avant le premier contact avec l'architecte, il a informé ses collègues et la secrétaire générale du projet. Il a signifié à ses collègues qu'il se refusait, donc il n'a jamais pris, ni ne prendra position, vu le lien de parenté qui le lie avec la propriétaire du terrain.

M. Frédéric BETTO demande quelle est la prochaine étape de ce projet.

Mme Dorothea NOLL répond que le bureau du Conseil municipal proposera une réponse, vu que le courrier est adressé au Conseil municipal. Elle rappelle que l'exécutif s'occupe des autorisations de construire. Le bureau a peu de réponses à donner à Mme Girod par rapport à cela, mais il répondra tout de même à ses interrogations.

Mme Odile TAHÉRI demande si le deuxième projet est daté d'après le courrier de Mme Girod du 14 mars.

M. Ricardo MUÑOZ répond que le nouveau projet n'est pas encore déposé à l'office des autorisations de construire.

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Courrier de la Cour des comptes

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

En date de ce jour, le 15 avril 2025, le secrétariat général de la commune de Collex-Bossy a reçu un courrier de la Cour des comptes en lien avec la ferme Gindre-Constantin. Il s'agit d'une sollicitation pour un entretien. Une réponse sera donnée à ce mail pour recevoir les représentants de la Cour des comptes.

3.2. Formation conseillers municipaux

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Un courrier a été reçu de la part de l'ACG, informant de la mise en place de formations pour les conseillers municipaux. Il invite les conseillers municipaux à noter les dates des séances organisées principalement à l'attention des nouveaux élus :

- Le mercredi 20 août 2025 de 18h à 21h en présence de la conseillère d'État, Mme Carole-Anne Kast
- Le mercredi 15 octobre 2025 de 18h à 21h en présence du conseiller d'Etat, M. Antonio Hodgers

Le lieu n'est pas encore déterminé.

3.3. Compte-rendu de la séance publique du 5 avril sur le projet de la route d'Ornex

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Il remercie Mme Sylvie Malherbe et l'équipe de l'administration pour l'organisation de cet événement qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et courtoise. Cet atelier a permis de constater une convergence sur certains points majeurs du projet de la route d'Ornex. La Mairie attend actuellement la restitution de la part du modérateur, soit le groupe d'architectes Malnati. À la demande de plusieurs conseillers municipaux ainsi que d'une partie du public, et vu les connaissances parfois lacunaires des projets de la laiterie et de la route d'Ornex, la Mairie a décidé de mettre en place un lien facile d'accès, vers les informations et documents à ce sujet, sur le post-it de la page d'accueil du site internet communal. Une fois reçu, le rapport de bouclage de la séance publique sera rajouté dans cet onglet, en plus d'être transmis à tous les participants et à tous les conseillers municipaux.

Mme Dorothea NOLL demande s'il est prévu de faire une séance publique à l'automne, une fois que le projet aura avancé.

M. Ricardo MUÑOZ répond que, vu que le projet se travaillera avec les commissions respectives, il faudra se coordonner entre les présidents des commissions. Il est favorable à l'idée de présenter le projet à la population avant sa dépose à l'office des autorisations de construire pour que la population puisse voir la matérialisation de l'atelier. À ce stade, aucune date n'est définie.

3.4. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions par rapport au document mis sur CMNet.

Mme Dorothea NOLL demande pourquoi l'autorisation de construire a été refusée.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il s'agit d'une régularisation d'une situation existante et d'une demande d'extension d'un garage automobile sur un terrain en zone agricole. Cela est incompatible avec la zone.

3.5. Futurs travaux SIG sur la route de Collex

(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

Le flyer qui sera distribué à la population vient d'être reçu. Elle le transmettra à l'administration pour qu'il soit diffusé sur les réseaux sociaux. Les SIG enverront la version papier d'ici la deuxième semaine de mai. Les travaux commenceront le 2 juin 2025 et se termineront en mai 2026. La partie plus sensible se déroulera du 2 juin à fin août 2025. Pendant cette période, la douane de Bois-Chatton sera fermée en direction de la France, mais restera ouverte au trafic qui rentre en Suisse. Des déviations seront mises en place par les SIG qui ont contacté la police et l'OCT et qui ont eu tous les rendez-vous nécessaires à la préparation du chantier avec les agriculteurs. Si des soucis de circulation devaient arriver, les agriculteurs et la population sont invités à contacter directement la Mairie, afin qu'elle transmette les informations nécessaires aux SIG.

Mme Dorothea NOLL demande, faisant partie de la commission infrastructures et le président de cette dernière étant absent, si la commission infrastructures pourra retravailler le flyer avant sa diffusion, car les flyers des SIG ne sont parfois pas explicites, digestes et compréhensibles.

Mme Sylvie MALHERBE répond avoir envoyé la version provisoire du flyer à la commission infrastructures le 28 mars 2025. Elle n'a reçu aucune remarque à ce sujet.

Mme Dorothea NOLL indique qu'aucune séance de la commission infrastructures n'a eu lieu depuis cette date.

M. Frédéric BETTO demande, ne faisant pas partie de la commission infrastructures, par où passera la circulation.

Mme Sylvie MALHERBE répond que la route de Collex sera mise en sens unique à partir de la route du Bois-des-Îles jusqu'à Bossy. Le trafic descendant sera autorisé et le trafic montant sera interdit sauf aux riverains. Les frontaliers seront redirigés sur les douanes de Sauverny et de Ferney. Les bus passeront par la route du Bois-des-Îles et le chemin de Sous-Rosière.

4. Rapports des commissions

4.1. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de Mme Sarah Garcia, en l'absence de M. Maximilien Ferrillo, président, et de Mme Nadia Marques, vice-présidente)

Lors de la séance du 9 avril 2025, trois représentants de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), sont venus présenter leurs actions en faveur des jeunes, notamment le travail social "hors murs", visant à créer du lien, prévenir l'isolement et favoriser la participation citoyenne. Il s'agit d'une institution cantonale qui travaille avec presque toutes les communes, avec quatre départements cantonaux, avec l'instruction publique et avec la police. L'objectif de cette rencontre était de faire aboutir le projet d'accompagnement pour les jeunes de 12 à 16 ans, car un manque d'espaces dédiés aux jeunes, un isolement social et numérique et une absence d'adultes référents ont été constatés. Les propositions de la FASe sont de lancer d'abord un diagnostic social de septembre à décembre 2025, puis de créer un espace d'accueil libre pour les jeunes et de développer un programme de présence de rue et d'activités encadrées. La FASe a également proposé de préparer une future demande de cofinancement cantonal dès 2026. La commission a validé à l'unanimité le lancement de l'étude à l'automne 2025, en vue d'une mise en œuvre progressive du dispositif.

La commission a ensuite traité du projet IEPA. Une rencontre entre la DGS (Direction générale de la santé), M. Skander Chahlaoui et M. Ricardo Muñoz a eu lieu. L'échange a été constructif. Il existe la possibilité d'obtenir une dérogation pour le projet IEPA à Collex, malgré un nombre d'appartements inférieur au minimum généralement requis pour une subvention. En cas d'accords, la collaboration avec l'IMAD est obligatoire pour la construction, afin de garantir que le bâtiment respecte les normes d'accueil pour les personnes âgées. La DGS communiquera prochainement sa décision à la commission.

Au niveau culturel, le spectacle initial de la production de juin 2025 a été annulé. Il sera remplacé par le groupe Daje. Les derniers événements, à savoir le concert piano-violon et le théâtre d'improvisation pour les enfants, ont été d'une bonne affluence et ont eu du succès. Concernant le projet de la Chapelle, une réflexion est en cours sur un agrandissement discret, comprenant des loges et un accès à la scène, tout en préservant le caractère historique du bâtiment, car il est classé. Ce projet devient pertinent dans le contexte de la construction des bâtiments des Houchettes. Le cahier des charges, lancé en 2022 pour une étude de faisabilité, doit être actualisé.

Puis, la commission a voté à l'unanimité de débloquer un don pour la Chaîne du Bonheur pour le séisme en Asie du Sud-Est. Les effectifs scolaires de l'APE et du GIAP sont stables. Le DIP confirme qu'aucune extension scolaire n'est nécessaire, malgré les constructions du quartier des Houchettes. Une étude TCS est à venir sur la mobilité, notamment le comportement des piétons et des automobilistes à Collex. Une rencontre des associations est prévue en mai pour un bilan de saison. Le projet Box Up a été validé, le lieu reste encore à définir. La société de pétanque est toujours prête à collaborer. Elle ouvre désormais ses activités aux femmes. Les inscriptions du centre aéré, en partenariat avec Pregny-Chambésy, progressent. L'effectif de la crèche intercommunale est stable pour Collex avec 10 places disponibles pour 12 enfants. Un remboursement est prévu. Le Petit Chevallier fonctionne bien. Un remboursement a également été reçu. Le comité examine chaque dossier pour garantir l'équité dans les admissions. Le comité du restaurant scolaire montre des signes d'essoufflement. Une démission collective est possible. Il faut anticiper cette éventualité et envisager un passage à un prestataire externe d'ici 2026 ou alors décider que la Mairie reprenne ce poste. Pour finir, au niveau de la Sinfonietta, un problème d'assurance s'est présenté concernant des dégradations du lino dans la salle Jura. Ce problème est en cours de résolution.

4.2. Commission Infrastructures

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

« La Commission infrastructures a tenu le mardi 8 avril une séance réunie avec la Commission des finances pour examiner la délibération sur laquelle nous allons voter aujourd'hui concernant un crédit d'investissement complémentaire lié au remplacement de la chaudière à bois et à la création d'un réseau de chauffage à distance.

La Commission infrastructures a émis un préavis favorable à l'adoption de cette délibération par le Conseil. »

4.3. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de M. Thierry Potvin, président)

« La Commission ad hoc de la laiterie s'est réunie mardi dernier avec la Commission des finances pour examiner la délibération sur laquelle nous allons voter tout à l'heure.

Ce texte avait déjà été examiné à l'automne dernier par nos deux commissions suite à la sélection d'un bureau d'architectes qui serait chargé des travaux.

À l'époque, on a préféré suspendre notre décision dans l'attente des résultats du referendum du 24 novembre sur le financement du projet de la zone de rencontre de la route d'Ornex.

Après le non du referendum, la Commission infrastructures avait de son côté décidé de tenir, le 5 avril, un atelier pour permettre aux habitants de s'exprimer et de participer à l'élaboration d'un nouveau projet.

Cet atelier a été, je pense, un succès et les discussions ont tenu compte de la place de la laiterie dans le projet d'aménagement futur de la route d'Ornex.

J'ai aussi noté à cette occasion que plusieurs Bossiotes présents ont souhaité que les travaux de réhabilitation du bâtiment de la laiterie commencent rapidement.

C'est dans ce contexte que les Commissions laiterie et finances ont donné un avis favorable à cette délibération, en insistant sur l'importance d'une coordination aussi étroite que possible entre le chantier de rénovation de la laiterie et le chantier de la route d'Ornex pour réduire les coûts, limiter la durée des nuisances et tenir pleinement compte de l'imbrication des deux projets.

J'invite donc le Conseil à voter en faveur de la délibération pour un crédit d'étude destiné à la rénovation de la laiterie. »

4.4. Commission Finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

Lors de cette même séance réunie avec la commission infrastructures et la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy, la commission finances a voté à l'unanimité un préavis positif sur la dépense du crédit d'étude pour la laiterie. Après avoir été satisfait des réponses à plusieurs questions au sujet des surcoûts du chauffage à distance, la commission a voté un préavis positif à l'unanimité pour cette délibération.

4.5. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

« Séance du 2 avril 2025

2. Point de situation par rapport au courrier du 20 janvier mis à jour au 31 mars

- Un point de situation est effectué selon le canva défini préalablement et chaque point est passé en revue. Comme évoqué lors de la commission du mois de mars, où ce procédé avait été validé, chaque mois, un suivi de ce type est envoyé aux riverains de la ferme. Ce courriel sera envoyé après les modifications demandées lors de cette commission.

3. Préavis de la commission en lien avec la mise à ban de parking des riverains

- La commission approuve l'entrée en matière concernant la mise à ban des parkings. La commission doit envoyer un mail aux riverains leur demandant de faire une proposition qui reflète un consensus de la part des riverains. La commission l'examinera et déterminera alors la forme et les conditions de l'entrée en matière.

4. Retour sur la séance du 18 mars entre les riverains, les exploitants et la mairie

- Sur l'initiative du nouveau directeur de la rôtisserie, les différentes solutions mise en place ont été listées, les riverains ont pu s'exprimer sur les problèmes encore existants. Certains échanges ont été vifs.

5. Point de situation sur les aménagements extérieurs

- Pour rappel : c'est à l'autorité communale de définir le cadre de l'exploitation des aménagements extérieurs donc l'autorisation d'utiliser la terrasse. Les modalités d'exploitation des différents établissements présents sur la commune de Collex-Bossy ont été analysés.
- De vives discussions ont eu lieu sur les horaires d'exploitation pour tous les établissements de la commune et sur la diffusion ou non de musique, plutôt non. Il est important que tous les établissements soient logés à la même enseigne. Un règlement d'exploitation est en cours d'élaboration et sera validé en mai lors de la commission.

6. Information en lien avec un avenant au bail

- Ricardo informe la commission sur des ajustements nécessaires : Entretien des conduites d'eaux usées, adaptations de la cuisine. Les adaptations sont à charge du locataire. Ces modifications seront entérinées par un avenant au bail.

8. Mails reçus

- Accusé de réception : Les mails reçus sont actés, et l'administration accuse réception.

9. Divers

- Refus de la médiation : Ricardo informe la commission que les riverains ont refusé la médiation proposée. Il est considéré que la convocation de la mairie à la LIPAD était une médiation et que le fait que la mairie n'ait pas accepté l'entièreté des recommandations du Préposé à la transparence des données était un refus de médiation. »

4.6. Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

« Séance du 7 avril 2025

2. Éclairage public

- Discussion sur l'extinction de lampadaires communaux, introduite en janvier.
- Certains panneaux indiquant « éclairage restreint » avaient été recouverts ; ils sont désormais enlevés car cela concerne le projet cantonal Optimalux.
- Deux points d'éclairage spécifiques nécessitent une réactivation (chemin de l'Orcy et ruelle St-Clément) sur demande des riverains. La mairie attend un devis des SIG pour effectuer les corrections nécessaires.
- Les membres notent des retours positifs et négatifs sur cette mesure.
- Appel à formaliser les plaintes par écrit pour permettre des actions précises.

3. Décharges

- Information partagée sur la potentielle prise en charge de la décharge du Crest-d'El par l'exploitant GESA, déjà actif dans le recyclage des graviers pollués. Cette information n'est pas confirmée. Il faut faire attention.
- Ce sujet sera approfondi lors d'une prochaine réunion.

4. Divers

- Rôle des conseillers municipaux : Les conseillers doivent transmettre des demandes précises et encourager les habitants à écrire directement à la mairie pour des requêtes nécessitant des coûts.
- Garde champêtre : Le rapport d'activité sera présenté à la prochaine séance de la commission sécurité. Proposition d'organiser une séance d'information public pour sensibiliser à la problématique des chiens dans les champs et aux différentes cultures. Un champ d'herbe est une culture.
- Arbres tombés dans et le long de la Versoix : Inquiétude exprimée sur les risques de créer des embâcles dans le cours d'eau, car beaucoup d'arbres obstruent l'écoulement de la Versoix. La gestion relève du canton. Le service en charge de son entretien est l'OCEAU. Affaire à suivre »

4.7. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

« Séance du 14 avril 2025

Sport

- Rencontre avec l'association de self défense : la commission a évoqué la possibilité de mettre en place un cours de self défense pour la rentrée pour les jeunes et les moins jeunes.
- Délibération 6/2025 : Piscine Pré-Bois concernant l'approbation des comptes 2024 de la fondation intercommunale de Pré-Bois. La commission a approuvé les comptes.
- BoxUp : la mise en place de ces boxup, contenant du matériel sportif pour les activités autour du centre communal devraient bientôt être mis en place, il faut juste encore identifier le bon endroit qui semble être identifié vers la cabane de l'Agorespace. »

Mme Odile TAHÉRI précise qu'elle s'est abstenue du vote de la délibération 6/2025. Il s'agit du genre de délibération, où il y a en théorie le choix de voter contre, mais en pratique cela ne change rien. Elle s'est sentie mal à l'aise par rapport à ce projet qui dure depuis des années. Il a été demandé à plusieurs reprises de valider les comptes. Les seules dépenses sont les frais administratifs payés par la fondation à la ville de Meyrin, qui accueille la fondation et qui accueillera la piscine, les frais de la fiduciaire et les frais de divers consultants externes. Sachant que les travaux n'ont pas encore commencé, elle est surprise que le budget soit si différent du réalisé. Pour cette raison, et également par principe pour manifester son désaccord avec le fait que ce projet dure depuis très longtemps et qu'il génère des frais pour se maintenir en activité, elle s'est abstenue. Collex-Bossy représente une petite part des dépenses, donc cela n'a pas d'incidence conséquente.

« Manifestations

- Retour sur la dernière manifestation : la dernière manifestation était le festival du film vert, le 6 avril, il y a eu deux films : « A l'ombre de la lumière » et « Dessine-moi une chauve-souris », un plus dédié aux enfants. Il y avait une quarantaine de personnes. La colonie de chauves-souris dans les combles de l'église de Collex-Bossy n'a pas été visitée, mais la présence d'experts était fortement appréciée.
- Point de situation sur les prochaines manifestations : Promotions, les différents contrats pour les animations ont été signés, le DJ est réservé, les stands de nourriture sont attribués, il a été décidé que le foot qui fait la raclette servira jusqu'à 20h30. Il n'y a pas de risque de perte possible, car l'amical des pompiers qui organise la fête nationale peut les racheter. Cela permet d'assurer un service du repas pour tout le monde, ce qui a manqué l'an dernier. »

4.8. Commission consultative du stade Marc-Burdet

(Rapport de M. Frédéric Betto)

Lors de la séance du 13 mars 2025, le budget, les comptes et les premières propositions pour un terrain en synthétique ont été discutés. Le terrain en synthétique dépendra du budget et de si le groupement accepte ce dernier. L'emplacement exact reste à déterminer. Le sujet de la buvette du stade a aussi été abordé. Il a été

demandé à ce que M. Bofill soit reçu lors d'une prochaine consultation, ce qui n'a pas été accepté par les autres membres du conseil consultatif.

Mme Dorothea NOLL rappelle que deux courriers de la part de M. Bofill, adressés au Conseil municipal, ont été reçus. Les statuts exigent que cela soit rapporté au conseil consultatif. C'est ce qui a été fait, mais malheureusement les trois autres communes membres de ce conseil consultatif n'ont pas souhaité rentrer en matière.

5. Délibération 3/2025 pour crédit d'investissement complémentaire de Fr 185'963.24 TTC lié au remplacement de la chaudière à bois et la création d'un réseau de chauffage à distance

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N

3/2025

Délibération pour un crédit d'investissement complémentaire de Fr 185'963.24 TTC lié au remplacement de la chaudière à bois et la création d'un réseau de chauffage à distance

Vu la finalisation des travaux pour le remplacement de la chaudière à bois communale et la création d'un réseau de chauffage à distance destiné à alimenter la ferme Gindre-Constantin et leur mise en service en 2024

Vu le crédit d'engagement de Fr 1'377'490.25 arrondi à Fr 1'400'000 TTC voté par le conseil municipal le 25 janvier 2022 et approuvé par le département compétent le 15 mars 2022,

Vu le décompte des travaux s'élevant à Fr 1'585'963.24 TTC dépassant de Fr 185'963.24 le crédit d'investissement voté

Vu les dépassements expliqués dans l'exposé des motifs et qui n'étaient pas prévisibles lors du vote du crédit initial,

Vu le rapport des commissions infrastructures et des finances du 8 avril 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 9 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr 185'963.24 pour couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement relatif au remplacement de la chaudière à bois et la création d'un réseau de chauffage à distance.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 janvier 2022.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

Mme Sarah GARCIA demande quelle entreprise a été sollicitée.

M. Ricardo MUÑOZ répond que les travaux sont terminés et ont été réalisés par l'entreprise HAELG SA.

6. Délibération 5/2025 pour un crédit d'étude destiné à la rénovation de la laiterie de Bossy d'un montant de Fr 185'000 TTC

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N
5/2025

Délibération pour un crédit d'étude destiné à la rénovation de la laiterie de Bossy d'un montant de Fr 185'000 TTC

Vu la délibération 8/2020 ouvrant un crédit total d'investissement de Fr. 696'000.- (six cent nonante six mille francs), frais d'acte et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle N° 43 de la commune de Collex-Bossy, sise à la route d'Ornex 14 et dénommé « Laiterie de Bossy »

Vu la résolution 2/2022 au sujet de l'affectation de la Laiterie de Bossy présentée par la commission ad hoc « Laiterie »

Vu le devis établi par le bureau Pellacani et Romanens architectes le 5 juin 2024,

Vu le rapport des commissions « ad hoc Laiterie et finances du 8 avril 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 8 oui, aucun non et une abstention,

1. De procéder à une étude pour la rénovation du bâtiment « laiterie de Bossy ».
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr 185'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de l'annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence Fr 185'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

M. Frédéric BETTO partage que, lors d'une séance de commission, il s'est exprimé au sujet de cette délibération. Il s'était abstenu étant donné la proximité de sa famille avec la laiterie, menant à un éventuel conflit d'intérêts. Étant donné les courriers reçus en ce moment, il préfère s'abstenir de nouveau. Dans les faits, il est pour cette délibération.

7. Propositions individuelles et questions

7.1. Place de jeu Bossy

(Intervention de M. Michael Kende)

Lors de l'atelier, il a été mentionné que la place de jeu à Bossy fermera pour des questions de sécurité. Il se demande, étant donné que cela faisait partie du projet de la route d'Ornex qui est repoussé suite au référendum, s'il serait envisageable de séparer les projets afin de restaurer la place de jeu plus rapidement. Beaucoup d'enfants utilisent cette place de jeu.

Mme Sylvie MALHERBE explique qu'elle voit M. Reto Huonder et la voirie le lendemain pour discuter de cette place de jeu. Effectivement, plusieurs planches du toit sont abîmées. Ce qui est compliqué avec cette place de jeu est qu'il est obligatoire de reprendre les éléments chez le même fournisseur, pour des raisons de sécurité. La voirie a vu qu'il y avait des problèmes et a décidé de fermer la place de jeu. Elle fera le point avec la voirie demain, à savoir qu'une place de jeu de ce type coûte approximativement 45'000 CHF. Elle n'est pas sûre d'avoir le budget cette année pour remplacer ces planches. Elle regardera, mais ne peut pas garantir que cela se fera cette année.

7.2. Garde champêtre

(Suggestion de Mme Odile Tahéri)

Lors de l'atelier sur la route d'Ornex, plusieurs habitants ont demandé d'augmenter les horaires du garde champêtre. Au vu des problèmes qui existent avec les chiens et les enfants qui courent dans les champs, cela pourrait être intéressant à envisager, ou au moins à être discuté en commission.

M. Skander CHAHLAOUI indique qu'il traitera ce sujet en commission sécurité.

7.3. Collecte des déchets verts

(Suggestion de M. Michael Kende)

La collecte des déchets encombrants de la semaine dernière s'est bien déroulée. Pas tout le monde n'a forcément de voiture, donc la population apprécie cela. Il demande s'il a été réfléchi de faire cela pour les déchets verts, au printemps par exemple. Il sait que cela a lieu dans d'autres communes. Cela permettrait aux habitants ne pouvant pas amener leurs déchets jusqu'aux bennes de s'en débarrasser.

M. Ricardo MUÑOZ répond que trois endroits existent pour déposer les déchets verts : au stade, à Bossy et à Collex. Il n'est pas prévu actuellement de faire une levée spécifique au domicile de déchets verts. Cela est compliqué à organiser et des coûts y sont associés. Il invite la commission territoire à s'approprier le sujet si elle le souhaite.

* * *

La séance est levée à 20h27 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions et du huis clos, la Présidente sonne la fin de la séance à 21h03.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

La vice-présidente du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Améline Fee

